



Berchem-Sainte-Agathe

Berchem-Sainte-Agathe, le

10 -10- 2012

Cabinet du
Bourgmestre

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@
1082berchem.irisnet.be

Objet : Conseil communal du 06-09-2012 – interpellation de M. GHILBERT concernant le Berchem News en période pré-électorale.

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Par la présente, veuillez trouver la réponse à la question de Monsieur Marc GHILBERT à propos du Berchem News en période pré-électorale.

Concernant la référence de Monsieur Ghilbert à l'éventuelle « non-conformité » du home Val des Fleurs, nous tenons à rappeler que l'agrément de la maison de repos est reconduit positivement chaque année. Le dernier agrément reçu date du 02 juillet 2012.

Concernant le Berchem News, l'article 6 du règlement de la tribune politique du Berchem News mentionne qu' *il n'y a pas de tribune dans les éditions du Berchem News diffusées dans le trimestre qui précède des élections*. Par ailleurs, l'ordonnance visant le contrôle des communications et la promotion des autorités publiques locales en période électorale votée par le Parlement bruxellois et parue au Moniteur Belge le 17 juillet 2012 mentionne dans son article 3 que « *sera considéré comme visant à la promotion de l'image personnelle des autorités publiques locales la publication dans le journal officiel communal de plus d'un article relatif à ou signé par un même membre de l'autorité publique locale [...] par numéro* ». Le Berchem News n°109 respecte l'ensemble de ces prescrits.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de ma considération distinguée.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,
Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,
Joël RIGUELLE